

COMPTE RENDU DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2023

RAP.01.03 - Mise à jour : Février 2024

Souhaitant agir en véritables actionnaires-propriétaires, l'engagement actionnarial s'inscrit au cœur de notre approche de gestion et de notre philosophie d'investissement à long terme.

A ce titre, nos échanges avec les managements constituent un outil clé pour nous assurer que les orientations prises par les entreprises sont alignées avec les intérêts des actionnaires. Nous nous attachons dès lors à dialoguer de façon ouverte et constructive pour nous assurer que les facteurs déterminants de la création de valeur à long terme (qu'ils soient stratégiques, financiers ou extra-financiers), soient correctement pris en compte par les entreprises en portefeuille.

Au-delà du dialogue permanent avec les entreprises, nous exerçons chaque fois que possible notre devoir d'actionnaires vigilants et impartiaux, défendant ainsi les intérêts des actionnaires de la SICAV Amalthée Partners.

Amalthée Gestion rend compte dans le présent document des conditions dans lesquelles ont été exercés les droits de vote attachés aux actions détenues par la SICAV dont elle assure la gestion.

Conformément à la Politique d'Engagement Actionnarial, l'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthée Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Les personnes autorisées à exercer les droits de vote lors des assemblées générales des émetteurs sont les gérants de portefeuille en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des actionnaires d'Amalthée Partners.

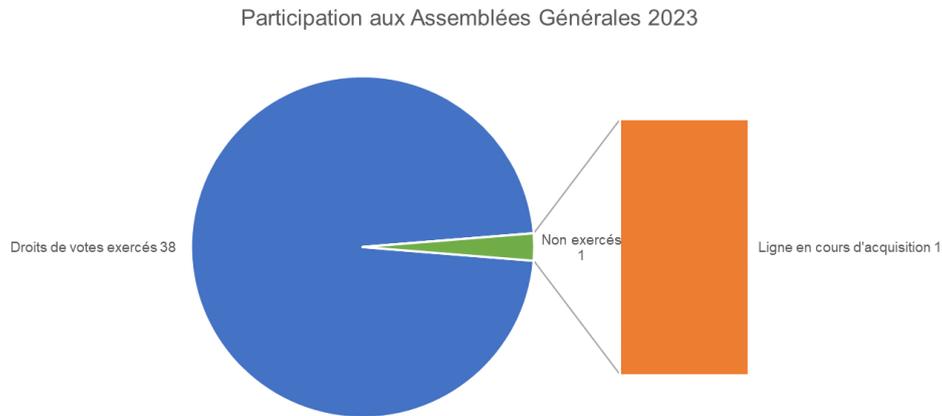
Le vote par correspondance est privilégié, même si Amalthée Gestion peut occasionnellement être amené à participer physiquement aux assemblées générales, en particulier lorsque le gérant envisage de poser une question orale. Les votes sont donc généralement exercés via une plateforme électronique¹, qui centralise et coordonne les instructions de vote sur la base des positions transmises par le dépositaire.

Les gérants votent sur la base de leur propre analyse indépendante des résolutions soumises au vote. L'équipe de gestion prend en compte les Recommandations sur le Gouvernement d'Entreprise de l'AFG pour les votes aux assemblées des entreprises françaises en portefeuille. En revanche, Amalthée Gestion n'a pas recours à un prestataire externe pour l'analyse des résolutions et ne s'appuie pas sur les recommandations de tiers pour l'exercice des droits de vote.

¹ ProxyEdge/Broadridge jusqu'au 24 juillet 2022 ; ISS depuis le 25 juillet 2022 (date de changement de dépositaire).

2. Bilan des votes 2023

Au cours de l'année 2023, Amalthée Gestion a voté à 38 des 39 assemblées générales d'actionnaires pour lesquelles Amalthée Partners détenait des droits de vote au moment de l'assemblée générale, soit un **taux de participation de 97%**.



Parmi les 38 assemblées générales auxquelles Amalthée Partners a voté :

- 26 ont fait l'objet d'au moins un vote « Contre », soit 68% des assemblées ;
- 616 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de 16 résolutions par assemblée générale ;
- 140 votes « Contre » ont été émis, soit 23% du total des résolutions soumises.

Nous nous sommes opposés à 1 résolution liée aux sujets « Approbation des comptes et nominations des commissaires aux comptes ».

Nous nous sommes opposés à une résolution proposant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes d'une société en portefeuille. Ce cabinet avait déjà effectué quatre mandats (soit 24 ans) et nous jugeons qu'un renouvellement constituerait une bonne pratique.

Nous nous sommes opposés à 4 résolutions liées à des « Aspects juridiques et conventions réglementées ».

Nous nous sommes opposés à deux résolutions proposant l'approbation de conventions réglementées, jugeant que les informations présentées étaient insuffisantes pour juger de leur légitimité.

Nous nous sommes également opposés à deux résolutions présentées par une société du portefeuille, visant à abaisser les seuils statutaires de vote en assemblée générale pour des décisions importantes.

Nous nous sommes opposés à 22 résolutions liées à des propositions de « Nominations ».

Amalthée Gestion est favorable à la présence significative d'administrateurs indépendants, sensibles aux intérêts des actionnaires minoritaires. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions proposant des nominations quand la proportion d'administrateurs indépendants apparaissait insuffisante au regard de la répartition du capital ou si des doutes existaient sur l'indépendance d'un administrateur nommé présenté comme indépendant. De même, nous avons parfois voté contre certaines nominations lorsque l'administrateur proposé cumulait déjà un nombre excessif de mandats ou était employé dans une organisation faisant naître un potentiel conflit d'intérêts avec sa nomination.

Nous nous sommes opposés à 27 résolutions liées à des questions de « Rémunérations ».

Amalthée Gestion porte une attention particulière aux résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs et non exécutifs et aux résolutions approuvant les politiques de rémunération. Ainsi, nous avons pu être amenés à nous opposer à des résolutions :

- Proposant des rémunérations (ou des politiques de rémunération) non proportionnées,
- Proposant des rémunérations ne récompensant pas suffisamment la performance à long terme des managers et n'assurant donc pas un correct alignement des intérêts,
- Proposant des rémunérations insuffisamment basées sur des critères quantitatifs mesurables,
- Proposant des rémunérations résultant de la mise en œuvre de politiques de rémunération ayant fait l'objet de recalibrations a posteriori.

Nous nous sommes opposés à 1 résolution autorisant un « Rachat d'actions ».

Amalthée Gestion vote généralement en faveur de résolutions portant sur les autorisations préalables à des rachats d'actions.

Nous ne nous sommes opposés à aucune résolution autorisant une « Augmentation de capital avec DPS ».

Amalthée Gestion vote généralement en faveur de résolutions portant sur les autorisations préalables d'augmentations de capital avec DPS, sous réserve que celles-ci portent sur un montant adéquat (généralement limité à 50% du capital existant). Le maintien du DPS permet en outre de s'assurer que notre participation ne sera pas diluée de façon indue par l'entrée de tiers au capital. Au-delà, nous nous tenons prêts à jouer notre rôle d'actionnaire et à accompagner les sociétés du portefeuille dans leurs projets de croissance, en participant à leurs augmentations de capital, lorsque celles-ci sont créatrices de valeur à long terme.

Nous nous sommes opposés à 36 résolutions autorisant une « Augmentation de capital sans DPS ».

Amalthée Gestion souhaite en effet encourager les conseils d'administration à porter au vote des actionnaires toute décision impactant significativement l'intérêt social de la société, sa structure financière ou son activité. A ce titre, Amalthée Gestion vote généralement contre les résolutions induisant une autorisation préalable d'augmentation de capital sans DPS.

Nous nous sommes opposés à 49 résolutions résultant de « Propositions d'actionnaires ».

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour par les actionnaires ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas par l'équipe de gestion.

Thème des résolutions votées	Nombre de résolutions	%	Nombre de votes "Contre"	%	Taux d'opposition
Approbation des comptes et commissaires aux comptes	74	12%	1	1%	1%
Affectation du résultat	16	3%	0	0%	0%
Aspects juridiques et conventions réglementées	41	7%	4	3%	10%
Nomination (Management et Board)	239	39%	22	16%	9%
Rémunération (Management et Board)	121	20%	27	19%	22%
Rachat d'actions	29	5%	1	1%	3%
Opération sur capital (avec DPS)	5	1%	0	0%	0%
Opération sur capital (sans DPS)	39	6%	36	26%	92%
Proposition d'actionnaires	52	8%	49	35%	94%
TOTAL	616		140		23%

3. Evènements marquants de la campagne de vote 2023

En adéquation avec sa nouvelle Politique d'Engagement Actionnarial, Amalthée Gestion s'est efforcé en 2023 d'établir un dialogue constructif avec les managements des sociétés en portefeuille.

Après le changement de prestataire intervenu en 2022, l'amélioration des process de collecte de votes ont permis de réduire le nombre de problèmes techniques rencontrés et ainsi d'améliorer le taux de participation aux assemblées générales.

Par ailleurs, pour la première fois depuis la mise à jour de la Politique d'Engagement Actionnarial en 2022, un membre de l'équipe de gestion a participé physiquement en 2023 à une Assemblée Générale d'une société en portefeuille. Cette démarche a vocation à être accentuée lors des futures campagnes de votes, en se focalisant prioritairement sur les sociétés françaises de taille moyenne, pour lesquelles la SICAV Amalthée Partners est un actionnaire minoritaire plus significatif.

4. Votes dérogatoires à la Politique d'Engagement Actionnarial

Au cours de l'exercice 2023, Amalthée Gestion n'a pas dérogé à sa Politique d'Engagement Actionnarial. L'équipe de gestion a entrepris de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille à la date de leur assemblée générale respective. Cette approche volontariste s'inscrit en adéquation avec l'engagement d'Amalthée Gestion de procéder en véritables actionnaires-propriétaires des sociétés dans lesquelles elle investit.

5. Conflits d'intérêts

Amalthée Gestion n'a pas été confronté à des situations de conflits d'intérêt dans le cadre de l'exercice des droits de vote en 2023.